

## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2012**

Présents : M. Jean-Claude EGGER, président  
Mmes Magali BARTHASSAT - Maria CLARET - Anne JAGGI  
Mmes Catherine LEHMANN - Paulette DUPRAZ OIHENART  
MM. Alban DELAVY- Jean-Claude DENERVAUD - Raoul FLOREZ  
Gérard FONTAINE - M. André THEVENOZ

Secrétaire : M. Daniel FONTAINE

Excusé : M. Andreas FABJAN

M. le président ouvre la séance à 20 h. et présente l'ordre du jour qui est le suivant :

- 1.- Approbation du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2012.
- 2.- Présentation du budget de fonctionnement, du taux des centimes additionnels, du taux des centimes additionnels sur l'impôt sur les chiens, ainsi que de l'autorisation d'emprunter – exercice 2013.
- 3.- Décision de l'assemblée générale de l'ACG du 29.9.2012 (Association des Communes Genevoises) soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux) à savoir :
  - adoption du budget 2013 de l'ACG. Elle a ainsi maintenu les contributions communales 2013 au financement de l'ACG à leur niveau 2012, à savoir CHF 3.-- par habitant. A noter que ce montant est statutairement réduit à CHF 2.-- par habitant pour la Ville de Genève.
- 4.- Sécurisation dans le village et modération de trafic.
- 5.- Rénovation de la fontaine.
- 6.- Aménagement de la place de jeux derrière la salle communale.
- 7.- Communications de l'exécutif.
- 8.- Divers.

### **1.- Approbation du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2012**

Le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2012 est accepté à l'unanimité des membres présents avec remerciements à son auteur.

### **2.- Présentation du budget de fonctionnement, du taux des centimes additionnels, du taux des centimes additionnels sur l'impôt sur les chiens, ainsi que de l'autorisation d'emprunter – exercice 2013**

Avant de présenter le budget de l'exercice 2013, le secrétaire remet à chaque conseiller un dossier complet comprenant le budget de fonctionnement – les tableaux demandés par le Service de Surveillance des Communes et les projets de délibérations relatives au budget de fonctionnement et de la taxe professionnelle.

Le secrétaire informe que le Département des Finances a communiqué à la Mairie les dernières évaluations du centime additionnel pour 2013 qui a diminué de CHF 3.649.-- par centime par rapport à 2012. La valeur s'élève donc à CHF 30.003.-- pour 2013, alors qu'elle était de CHF 3.652.-- pour 2012. Cette diminution provient des baisses de revenus de certaines catégories d'habitants.

La valeur du centime additionnel de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales a augmenté passant de CHF 196.-- à CHF 391.-- le centime. Le taux du centime additionnel reste fixé à 46 cts.

Notre indice de péréquation des ressources (éléments fiscaux) est moins favorable pour 2013 basé sur 2011, ce qui fait que nous touchons de la péréquation financière

intercommunale - les communes à fort potentiel de ressources versent aux communes à faible potentiel de ressources une allocation - une somme de CHF 186.429.-- pour 2013 alors qu'en 2012 nous payerons une somme de CHF 36.572.

Le secrétaire donne les chiffres de chaque rubrique avec des détails pour certaines rubriques. Pendant la présentation, M. le président donne également des compléments d'informations. Plusieurs conseillers demandent des précisions sur certaines rubriques.

Le budget de fonctionnement se présente donc pour l'année 2013 de la manière suivante :

Total des charges de	CHF 1.912.807.--.
Total des revenus de	<u>CHF 1.913.219.--.</u>
Excédent des recettes de	CHF 412.--.

Les différents tableaux du Service de surveillance des communes sont commentés par le secrétaire qui précise qu'il est à la disposition de tous les membres du Conseil pour des compléments d'informations ou d'explications. Les personnes intéressées sont priées de le contacter rapidement avant la séance d'approbation du budget administratif qui sera ratifié lors de la prochaine séance du Conseil municipal du lundi 12 novembre 2012 à 19 h. à la Mairie.

### **3.- Décision de l'assemblée générale de l'ACG du 29.9.2012 (Association des Communes Genevoises) soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux)**

- L'assemblée générale de l'ACG du 29 septembre 2012 a adopté le budget 2013 de l'ACG. Elle a ainsi maintenu les contributions communales 2013 au financement de l'ACG à leur niveau 2012, à savoir CHF 3.-- par habitant. A noter que ce montant est statutairement réduit à CHF 2.-- par habitant pour la Ville de Genève.

### **4.- Sécurisation dans le village et modération de trafic**

M. le président informe que le chantier touche à sa fin et qu'il reste de petits travaux à effectuer notamment le revêtement du cheminement piéton du chemin des Chavannes. 30 potelets ont été replacés sur environ 127. Dans l'ensemble, il a été constaté une diminution de la vitesse et du nombre de passage des véhicules. Un comptage devrait être effectué dans les mois à venir afin d'avoir des chiffres précis. Il a été constaté également un nombre plus important de véhicules qui empruntent la rue du Faubourg, mais ceci reste malgré tout raisonnable sur l'ensemble des véhicules qui traversent chaque jour le village.

A ce sujet, M. le président donne connaissance d'un message de M. Andreas Fabjan sur l'augmentation du trafic dans cette artère qui demande de réfléchir sur les mesures à prendre pour réglementer le parcage des voitures et sécuriser les piétons. Il remarque également que des voitures sont régulièrement garées sur le trottoir après le restaurant de l'Ecu, alors que des places sont encore disponibles à moins de 100 mètres plus loin. Il demande d'agir en faisant poser un panneau indiquant qu'il sera fait appel à une dépanneuse en cas de parcage sur le trottoir. Après discussion, M. le président propose de soumettre la demande à Trafitec en demandant d'étudier une zone de rencontre à la rue du Faubourg où la vitesse serait limitée à 20 km/h. Dans cette zone, les piétons bénéficient de la priorité et ils peuvent traverser partout, mais ne doivent cependant pas gêner inutilement les véhicules. Le stationnement n'est autorisé qu'aux endroits désignés par une signalisation ou un marquage. En ce qui concerne la deuxième question – nous demanderons à Trafitec d'étudier la possibilité de poser un panneau indiquant qu'il sera fait appel à une dépanneuse ou la pose de potelets.

## **5.- Rénovation de la fontaine**

Les travaux de rénovation de la fontaine devraient démarrer début novembre, mais le choix reste à faire en ce qui concerne la création d'un escalier en pierre ou en béton avec finition talochée. Après discussion, le choix se porte plutôt sur un escalier en béton, car le modèle de la pierre présenté n'a pas convaincu les membres du Conseil municipal. Toutefois, avant de prendre une décision définitive, des échantillons de béton teinté (gris anthracite et anti-glisse) ou éventuellement des photographies seront demandées à l'entreprise Sétex.

## **6.-Aménagement de la place de jeux derrière la salle communale**

Les devis reçus précédemment n'étaient pas comparables car certains travaux n'ont pas été prévus. Les nouveaux devis ont été reçus ce matin et seront étudiés par l'exécutif pour être discutés lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

## **7.- Communications de l'exécutif**

### ***Nomination des présidents et vice-présidents des locaux de vote 2013***

Conformément à l'application de la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982, les nominations des présidents et vice-présidents des locaux de vote 2013 seront ratifiées lors de la prochaine séance du Conseil municipal du 12 novembre prochain.

Les personnes suivantes acceptent d'ores et déjà leur fonction à savoir :

M. Jean-Claude Denervaud, président  
M. Albin Delavy, suppléant du président  
M. André Thévenoz, vice-président  
Mme Paulette Dupraz Oihenart, suppléante du vice-président

### ***Tennis Club de Soral***

M. le président donne connaissance de la lettre envoyée le 30 août 2012 par M. Charles Beer, Conseiller d'Etat chargé du Département de l'instruction publique, de la culture et du sport, par laquelle il informe le Club de Tennis de Soral que le Conseil d'Etat se fondant sur le préavis de la commission cantonale d'Aide au sport a décidé d'allouer au club une somme de CHF 20.000.-- précisant que ce montant de soutien en capital de garantie ne sera versé que sur présentation des comptes réels faisant état du déficit. Lors des premières discussions avec le club, ce dernier avait informé que la subvention s'élèverait à environ CHF 57.625.--. En conséquence, après toutes les factures payées, nous arrivons à un crédit de CHF 236.256.-- soit un déficit de 23.631.-- qui pourrait être pris en charge par la Commission d'Aide au Sport. Le club a envoyé le dossier complet à la commission.

Etant donné que la participation de la commune était fixée à CHF 150.000. -- lors de la votation du crédit d'investissement - cette participation se monte donc à CHF 207.625.--. Une délibération devra être prise (attendre la réponse définitive de la commission) pour augmenter l'amortissement voté de CHF 15.000 à CHF 20.763.-- par année pendant 10 ans à partir de 2012.

### ***PLQ route de Lolliets-Soral***

Nous attendons les résultats de la procédure d'opposition. Procédure d'invitation pour le projet de construction des deux immeubles à lancer.

### ***Projet plan localisé de quartier situé à l'angle des routes de Lolliets Soral***

Nous attendons les résultats de la procédure d'opposition au projet de plan localisé de quartier No 29768-536 situé à l'angle de la route de Soral et de la route des Lolliets, ainsi que le résultat des recherches de notre ingénieur conseil sur les possibilités d'attribution de mandats dans le cadre de projet d'une certaine importance et selon les types de procédure AIMP (accord inter cantonal sur les marchés publics).

En ce qui concerne la construction du futur immeuble, des photographies d'immeubles susceptibles d'intéresser la commune sont demandées aux membres du Conseil municipal.

### ***Parcelle route du Creux de Boisset 20ABCD***

La commune est intervenue auprès de Bucher & Moret concernant la surface de 100m<sup>2</sup> au rez de-chaussée pour l'affecter à une activité commerciale à céder à la commune dans le cadre de la construction d'immeubles d'habitation sur la parcelle No 10551 – route du Creux-de-Boisset, 20 ABCD. A ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse.

### ***Inforadar Route de Rougemont – angle chemin du Bois-de-By***

M. le président donne connaissance des résultats de l'analyse de l'utilisation de l'inforadar posé à l'angle du chemin du Bois-de-By et de la route de Rougemont du 10 septembre au 14 septembre 2012. La vitesse sur ce tronçon est limitée à 40 km/h. 10,50 % des véhicules ont dépassé les 45 km/h et 29,10% ont dépassé les 40 km/h. Il y a eu 3 dépassements extrêmes, dont une pointe à 73 km/h. En conclusion, ces résultats ont été considérés comme tolérables bien qu'ils soient certainement influencés par la présence de l'inforadar. L'analyse complète est à disposition des membres du Conseil municipal.

### ***Taxe d'équipement***

M. le président fait part d'une demande de M. Andreas Fabjan à la suite du rapport de la Cour des comptes du 10 octobre 2012 et de l'article paru dans la Tribune de Genève du 13 octobre 2012 où il ressort que de nombreuses communes n'auraient pas sollicité la rétrocession des taxes auxquelles elles ont droit.

L'article de la « Tribune de Genève » précise qu'il s'agit des sommes versées par des propriétaires de terrain aux communes pour contribuer aux frais de réalisation et de modification des voies de communications publiques, en zone de développement. Il faut souligner qu'il s'agit bien **des zones de développement** (ce que le titre de l'article de la « Tribune de Genève » ne précise pas) pour des travaux d'infrastructure routière – par exemple plan localisé de quartier (PLQ) pour le cheminement des piétons - création - réfection de trottoirs - plantation d'arbres selon les cas.

En ce qui concerne Soral, le montant à notre disposition est de CHF 162.880.--. La commune n'a pas pu faire appel à ce fonds étant donné qu'aucun travail n'a été effectué dans la zone de développement depuis de nombreuses années. Toutefois, lors de la réalisation du PLQ, nous pourrions certainement faire appel à ce fonds dans la mesure où nous aurons des travaux dans cette zone de développement.

### ***Brasserie du Père Jakob***

M. le président donne connaissance d'une lettre de M. Didier Jaccard du 25 octobre 2012 par laquelle il constate que depuis plusieurs mois, le vendredi soir lors de l'ouverture du « débit de boissons » de la brasserie du Père Jakob à la route de Rougemont, une augmentation de comportements pour le moins répréhensibles de certains clients. Il remarque que la voie publique et les trottoirs sont utilisés de manière anarchique pour

parquer les véhicules. Des groupes s'installent sur le banc situé en dessous de la Croix et dans le périmètre de la fontaine laissant des déchets sur place tout en étant particulièrement bruyants et alcoolisés. De plus certaines personnes s'adonnent à la consommation de haschich.

M. Jaccard demande à la commune de prendre les dispositions utiles afin de faire respecter certaines règles tout en précisant que loin de lui l'idée de ne pas accepter que notre village soit attractif et que des activités s'y déroulent mais pas sous cette forme.

Après discussion nourrie, plusieurs membres du Conseil s'expriment sur le sujet et ont constaté ces derniers temps que les responsables de la brasserie font de gros efforts pour faire respecter l'ordre et ont pris des mesures à l'encontre de certaines personnes qu'ils ont jugées indésirables et pour éviter que les véhicules ne se parquent pas n'importe comment.

M. le président propose de rencontrer avec M. Raoul Florez, adjoint, les responsables sur place vendredi prochain lors de l'ouverture de la brasserie et de faire appel aux éducateurs de la Champagne (Bus Unité Prévention Parc) pour qu'ils viennent régulièrement chaque vendredi également à l'ouverture. M. André Thévenoz suggère que tous les membres du Conseil se rendent aussi sur place.

### ***Démission de M. le maire***

M. Le président remercie tous les membres du conseil municipal pour le travail effectué au cours de cette législation et informe que pour des raisons de santé, il renonce à ses charges de maire qui sont lourdes et demande de gros investissements, à partir du 30 novembre prochain. M. le président souligne qu'il a bien réfléchi avant de prendre sa décision et propose que M. Raoul Florez, adjoint, le remplace en tant que maire et président et que M. Gérard Fontaine, conseiller municipal, remplace M. Florez. Ces personnes ont donné leur accord.

Mme Michèle Kunzler, Conseillère d'Etat chargée du département de l'intérieur et de la mobilité a été avertie préalablement et une lettre de confirmation signée par M. le maire lui sera envoyée ainsi qu'à la Direction de la surveillance des communes. L'élection devrait en principe se dérouler en mars prochain. L'élection pourrait se dérouler tacitement si aucune autre personne ne se présente.

M. le président informe qu'il préside sa dernière séance après avoir siégé 18 ans au Conseil municipal soit 4 ans en tant que conseiller municipal, 4 ans en tant qu'adjoint, plus de 9 ans en sa qualité de président et maire. La séance du 12 novembre prochain sera présidée par M. Florez. Un tout ménage sera envoyé pour informer la population.

### **9.- Divers**

- Mme Paulette Dupraz Oihenart
  - transmet une demande de la société de gymnastique féminine qui s'inquiète de savoir si le plafond de la salle de rythmique est en amiante. La réponse est négative.
  - demande si les accotements à l'entrée du village route des Lolliets direction Sézegin seront réaménagés car des trous se sont formés avec le passage des véhicules. Les personnes concernées seront contactées pour la remise en état des accotements.
- M. Albin Delavy propose l'achat d'une roulotte moderne avec frigo pour le prix de CHF 12.000. -- à CHF 13.000.--, roulotte que nous recherchons depuis plusieurs mois pour l'installer près du terrain de pétanque. Des photographies nous seront

envoyées. Sa proposition est acceptée et M. Delavy est chargé d'aller de l'avant et de négocier le prix.

- La commission des loisirs se réunira le 21 novembre 2012 à 18 h. pour l'organisation du Noël des enfants.

Plus personne ne désirant prendre la parole, la séance est levée par M. le président à 22h.40.